



Appel à candidatures Mission d'appui artistique au sein de l'ALEFPA

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique alliant écriture/lecture** interrogeant la notion du **voyage** au bénéfice des publics et des professionnels de l'ALEFPA, sur la période de septembre à décembre 2018.

Date limite de dépôt de candidatures :
16 Mars 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'ALEFPA¹ accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels des MECS de Lille-Saint André et de Mérignies (Alefpa) et Valenciennes (Alter Egaux).

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité. Elles permettront au plus grand nombre d'acquiescer une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

La résidence-mission repose sur :

- **une intense action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.

¹ Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie

- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC, dans le cadre du programme Culture-Justice, l'ALEFPA et Alter Egaux souhaitent expérimenter une MiAA au sein des Maisons d'enfants à caractère social situées sur Lille, Mérignies et Valenciennes.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- enrichir les accompagnements et habitudes des usagers et des professionnels par l'ouverture à des univers artistiques ;
- inclure socialement des jeunes en s'ouvrant à l'art et la culture ;
- expérimenter, au travers de gestes artistiques, un travail sur la notion de parcours et de voyage,
- donner aux équipes éducatives et pédagogiques de nouveaux outils d'appréhension de leur métier ;
- faire découvrir aux professionnels de nouvelles techniques artistiques ;
- motiver les équipes professionnelles en faisant phosphorer la cohésion d'équipe ;
- fédérer des acteurs locaux sur un même projet pour des dynamiques de construction collective.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine artistique intégrant la lecture/écriture**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question du **voyage et du parcours**. Une attention particulière sera portée aux démarches artistiques intégrant les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **12 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre le **15 septembre et le 15 décembre 2018**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Le salaire net disponible pour cette MiAA est de 3 000 euros. Ce salaire est rendu possible grâce à une subvention émanant de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu habite hors de la région, et autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage la langue française.

La sélection sera attentive aux valeurs de l'artiste, en correspondance avec ceux de nos associations, ainsi que des rythmes des établissements, aux différents moments des présences effectives des enfants et adolescents.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements entre les établissements d'accueil, hébergements, repas, petit matériel et consommables) peut être pris en charge par l'ALEFPA sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention. En ce qui concerne l'accueil (hébergement et repas), l'artiste pourra être accueilli au sein des structures

collectives, et il ne peut s'agir d'une prestation extérieure.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire :

L'ALEFPA gère plus de 137 établissements, services et lieux d'accueil dans 16 départements de France métropolitaine et d'Outre-mer. Elle structure son action dans un cadre régional au plus près des besoins locaux. Dans le Département du Nord, l'Alefpa comprend 17 établissements et services avec 5 Maisons d'enfants à caractère social (MECS), 5 CMPP, 1 antenne et 3 lieux de consultation décentralisée, - 1 Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, 1 SESSAD, 1 CHRS, 1 Atelier Chantier d'Insertion (ACI).

Les établissements concernés par le projet :

- Le Foyer Denis Cordonnier, le foyer de Saint-André et le Sherel sont trois établissements situés sur la métropole lilloise fonctionnant en réseau accueillant des jeunes de 6 à 19 ans. Au total, 70 enfants et adolescents sont hébergés au sein de ses structures.
- La Communauté Albert Chatelet est une Maison d'Enfants à Caractère Social situé à Mérignies qui a la particularité de détenir des espaces de formation au sein de l'établissement la MECS.
- L'association Alter Egau, située à Valenciennes comprend une Maison d'Enfants à Caractère Social, « Déclic'Ados » sur Valenciennes, Anzin, Denain, un service d'Intervention Educative à Domicile Renforcé « Hestia », un dispositif d'Accueil de Jour « METAMORPHOSE » à Valenciennes, un Centre Educatif Renforcé « OXYGENE » à Bermerain et un Centre Educatif Renforcé « LA TETE DE L'EAU » à Estrun.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 16 Mars 2018, date de clôture des candidatures :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) à l'adresse suivante :

vincent.bourrez@alefpa.asso.fr

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu courant mars – avril 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Guillaume Logez – directeur des établissements de Lille / Saint André-lez-Lille, Alefpa ;
- Abdelaziz Ouarab – Directeur de la Communauté Albert Châtelet, Mérignies, Alefpa.
- Patrick Soszynski, Directeur Département Jeunes Alter Egau
- Hayatte Rezgui, Chef de service Maison Henri Pestalozzi ; Alefpa
- Vincent Bourrez et Sarah Renouard, Chefs de projets Etablissements de Lille / Saint André-lez-Lille, Alefpa

- Elodie Lamant, Chef de service Meecs Anzin, Valenciennes, Alter Egaux

Le coordinateur général : Vincent Bourrez, Chef de Projet

Les référents opérationnels

Nora Benhamed – Etablissement Denis Cordonnier

Julie Ployard – Maison Henri Pestalozzi

Bilel Gharbi, Etablissement Albert Châtelet

Nadine Dendane, Etablissements Alter Egaux

Présentation des établissements

Le dispositif d'accompagnement territorialisé de Lille / Saint André-lez-Lille propose des hébergements et un accompagnement sur trois sites, dans le cadre de la protection de l'enfance.

La Maison Henri Pestalozzi, 16 places pour des enfants de 5 à 12 ans

La Maison d'Enfants à Caractère Social Denis Cordonnier, propose 24 places pour des adolescents de 14 à 17 ans

Le Service des Hébergements du Réseau Educatif Lillois (SHEREL) propose 25 places en appartements pour des jeunes entre 16 et 18 ans.

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social et le SHEREL accueillent un public mixte dont une grande partie est des mineurs étrangers. L'accompagnement proposé repose sur 5 pôles de compétences répondant à des besoins identifiés selon les tranches d'âges : scolarisation/formation, santé, culture, insertion/mobilité, sport/loisirs, logement. L'accompagnement organisé à partir de ces pôles de compétences est organisé par un Projet Personnalisé d'Accompagnement, inscrit dans un réseau de partenariats locaux et de coopérations diversifiés.

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social « Déclic'Ados » de Valenciennes et Denain accueillent un public garçon, âgés de 14 à 18 ans. Le service propose 12 places par site plus une place d'urgence.

La Maison d'Enfants à Caractère Social « Déclic 'Ados » d'Anzin accueille un public fille, âgées de 14 à 18 ans. Le service propose 12 place plus une place d'urgence.

Le service d'Intervention Educative à Domicile Renforcé « Hestia » accompagne des familles avec des enfants âgés de 5 à 18 ans, rencontrant des difficultés sociales, éducatives, psychologiques et/ou relationnelles. Le service suit actuellement 18 mesures.

Le Centre Educatif Renforcé de jour « Métamorphose » accompagne des jeunes âgés de 14 à 18 ans, déscolarisés, ayant commis des actes délictueux et faisant l'objet d'une décision de justice. Le placement a été ordonné par un Juge des Enfants dans le cadre de l'ordonnance du 02 février 1945. Le service dispose de 14 places.

Les Centre Educatif Renforcés « Oxygène » et « La tête de l'eau » accompagne des jeunes âgés de 14 à 18 ans. Le service propose 6 places par établissement.

